

A.S.A de la BASSE CÔTE

Mairie

24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1**Objet :** Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DEPIS Alexandre se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr Rathier Jean Claude, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de la BASSE CÔTE

Mairie

24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 5 149.59 €
- * résultat antérieur : 31 690.95 €
- * TOTAL A AFFECTER : 36 840.54 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : - 2 076.63 €
- * solde des restes à réaliser 0 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 2 076.63 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 2 076.63 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 34 763.91 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié :

Total de Fonctionnement Dépense = 64 053.55 €

Total de Fonctionnement Recette = 64 053.55 €

Total Investissement Dépense = 19 176.10 €

Total Investissement Recette = 19 176.10 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2026 tel que présenté

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de la BASSE CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre

Le Président,
RATHIER Jean Claude



**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le rapport d'activité et le bilan de gestion de l'année écoulée.

Après analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement ainsi que du prévisionnel de fonctionnement de l'année en cours, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement : 180,00 € / Module - appel en juillet
- consommation : 0.10 €/m3 - appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



A.S.A de la BASSE CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 20/02/2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6**Objet :** Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses, la liste des souscriptions de chaque membre.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante pour établir le rôle de facturation 2026 :

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
EARL	DU TILLEUL	LACHAIZE	René	4
EARL	LE BEAU DE MAUDEUIL	DUCHEZ	Nicolas	12
EARL	DE LA GRELIERE	LACHAIZE	René	4
GAEC	DU GAUTY	DEPIS	Francis	16
EARL	DE LA GRELIERE	RATHIER	JEAN CLAUDE	12
GAEC	DU GAUTY	LACOTTE	CHRISTIAN	12

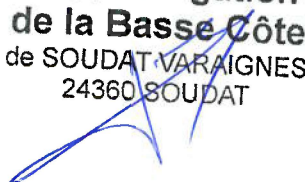
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre





Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Liste d'émargement du syndicatDate :.....*Le 10/2/2026*.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas 5 CHEMIN DU TROU DU LOUP 24360 SOUDAT	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE 2442 ROUTE DES JUSTICES 24360 SOUDAT	Président		